

# DECISION

# **DECISION 28/2025 - DELEGATION N° 2**

## FIXANT TARIFS DES SORTIES EXTRASCOLAIRES

### Le Maire de la commune de Molsheim,

- VU le code général des collectivités territoriales et plus précisément ses articles L 2122-22 et L 2122-23;
- VU la délibération du Conseil Municipal N° 020/1/2023 du 28 mars 2023, portant mise en œuvre des délégations du conseil municipal au Maire – application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, et notamment son article 2;
- **CONSIDERANT** l'organisation d'une activité « sabre laser escrime » le mercredi 9 avril 2025 pour 12 enfants comprenant un prix de prestation d'intervenant ;
- **CONSIDERANT** l'organisation d'une sortie au « parc Zimmer » à Lingolsheim le jeudi 10 avril 2025 pour 50 enfants comprenant un prix de transport ;
- **CONSIDERANT** l'organisation d'une sortie au château d'Andlau le mercredi 16 avril 2025 pour 30 enfants comprenant un prix de transport ;
- **CONSIDERANT** l'organisation d'une sortie à la piscine de Dachstein le jeudi 17 avril 2025 pour 50 enfants comprenant un prix de transport et un prix d'entrée ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'organisation de cette prestation il y a lieu de fixer un tarif unitaire pour les enfants souhaitant en bénéficier ;

#### **DECIDE**

### Article 1er:

De fixer, par participant, les tarifs des sorties extrascolaires suivantes :

date	sortie	prestation	tarif fixé
9 avril 2025	Sabre laser – escrime	Intervenant	5€
10 avril 2025	Parc Zimmer – Lingolsheim	Transport	2 €
16 avril 2025	Château d'Andlau	Transport	2 €
17 avril 2025	Piscine de Dachstein	Transport et prix d'entrée	2 €

## <u> Article 2<sup>ème</sup> :</u>

la présente décision sera insérée au registre des décisions du conseil municipal et donnera lieu à un compte rendu auprès de l'assemblée délibérative conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

## Article 3<sup>ème</sup>:

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de MOLSHEIM pour contrôle de légalité
- Service des finances
- Registre

Fait à MOLSHEIM, 7 avril 2025

Laurent FURST